



République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Service BEEP

Objet : Numérotage d'immeubles
« chemin du Moulin de l'Aure »

abroge l'arrêté n°2010/10/608 en date du 6
octobre 2010

Le maire de la commune de Vauvert

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-30, L.2212-1, L.2212-2, L.2213-28,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles et R.2512-8, R.2512.11, R.2512-13,

VU le décret n°94-1112 du 19 décembre 1994, relatif à la communication au centre des impôts foncier ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles,

VU l'arrêté n°2010/10/608 en date du 6 octobre 2010 portant numérotage métrique des immeubles du chemin du Moulin de l'Aure,

Considérant la création d'ouvertures supplémentaires directement sur le chemin du Moulin de l'Aure dû au permis d'aménager du « Nouvel Aure n°6 » PA030341 20V0013

Considérant la nécessité d'attribuer un numéro de voirie à chaque lot dont les entrées se situent sur cette voie, créant ainsi une véritable adresse postale normée,

Considérant le souci d'homogénéité avec l'ensemble de la commune imposant une numérotation métrique de la totalité de la voie,

ARRÊTE

Article 1 : le présent arrêté abroge l'arrêté n°2010/10/608 en date du 6 octobre 2010.

Article 2 : les immeubles du chemin du Moulin de l'Aure seront numérotés comme il suit :

Immeubles déjà numérotés - Côté PAIR			
AN n°219	Adresse inchangée :	56	Chemin du moulin de l'Aure
AN n°221	Adresse inchangée :	74	Chemin du moulin de l'Aure
AN n°221	Adresse inchangée :	82	Chemin du moulin de l'Aure
AN n°201	Adresse inchangée :	108	Chemin du moulin de l'Aure

AN n°202	Adresse inchangée :	128	Chemin du moulin de l'Aure
AN n°460	Adresse inchangée :	338	Chemin du moulin de l'Aure
AN n°495	Adresse inchangée :	372	Chemin du moulin de l'Aure
AN n°226	Adresse inchangée :	428	Chemin du moulin de l'Aure
AL n°76-77	Adresse inchangée :	464	Chemin du moulin de l'Aure
AL n°78	Adresse inchangée :	526	Chemin du moulin de l'Aure
AL n°80	Adresse inchangée :	560	Chemin du moulin de l'Aure
AL n°86	Adresse inchangée :	630	Chemin du moulin de l'Aure
AL n°138	Adresse inchangée :	688	Chemin du moulin de l'Aure
AL n°91	Adresse inchangée :	688	Chemin du moulin de l'Aure
AL n°92	Adresse inchangée :	688	Chemin du moulin de l'Aure
AL n°125-126	Adresse inchangée :	810	Chemin du moulin de l'Aure
AL n°15	Adresse inchangée :	810	Chemin du moulin de l'Aure
AL n°12	Adresse inchangée :	810	Chemin du moulin de l'Aure
AL n°7	Adresse inchangée :	950	Chemin du moulin de l'Aure
AL n°6	Adresse inchangée :	966	Chemin du moulin de l'Aure
AL n°5	Adresse inchangée :	1002	Chemin du moulin de l'Aure
AL n°4	Adresse inchangée :	1036	Chemin du moulin de l'Aure

Immeubles déjà numérotés – Côté IMPAIR

AN n°52	Adresse inchangée :	43	Chemin du moulin de l'Aure
AN n°49	Adresse inchangée :	73	Chemin du moulin de l'Aure
AN n°48	Adresse inchangée :	91	Chemin du moulin de l'Aure
AN n°44	Adresse inchangée :	103	Chemin du moulin de l'Aure
AN n°43	Adresse inchangée :	123	Chemin du moulin de l'Aure
AN n°42	Adresse inchangée :	145	Chemin du moulin de l'Aure
AN n°30	Adresse inchangée :	197	Chemin du moulin de l'Aure
AN n°16	Adresse inchangée :	211	Chemin du moulin de l'Aure
AN n°236	Adresse inchangée :	223	Chemin du moulin de l'Aure
AM n°23	Adresse inchangée :	509	Chemin du moulin de l'Aure
AM n°68	Adresse inchangée :	557	Chemin du moulin de l'Aure
AM n°18	Adresse inchangée :	601	Chemin du moulin de l'Aure
AM n°12	Adresse inchangée :	633	Chemin du moulin de l'Aure
AM n°59-60-38	Adresse inchangée :	725	Chemin du moulin de l'Aure
AM n°35	Adresse inchangée :	839	Chemin du moulin de l'Aure
AM n°6	Adresse inchangée :	853	Chemin du moulin de l'Aure
AM n°40	Adresse inchangée :	853	Chemin du moulin de l'Aure
AM n°64-65	Adresse inchangée :	901	Chemin du moulin de l'Aure
AM n°2	Adresse inchangée :	971	Chemin du moulin de l'Aure
AM n°1	Adresse inchangée :	1005	Chemin du moulin de l'Aure

Immeuble restant à numéroté			
Nom du propriétaire	Réf. Cadastre	Adresse actuelle de la parcelle	Nouveau numéro attribué
Côté PAIR			
ANGELOTI Aménagement	AN n°456	Lot n°1 du permis d'aménager n°03034120V0013	330 A
	AN n°457	Lot n°2 du permis d'aménager n°03034120V0013	330 B
Côté imPAIR			
DUPRE Urbain	AN n°232	Suppression du n° 305 , car l'habitation a été démolie	

Article 3 : le numérotage est établi par une suite de numéros "métriques", pairs pour le côté droit de la voie, et impairs pour le côté gauche, en sachant que le point zéro se trouve au croisement des chemins du Moulin d'Etienne et du Moulin de l'Aure. Le numéro de l'immeuble est déterminé par la distance en mètre entre le point zéro (du début de la voie) et l'entrée principale de l'immeuble.

Article 4 : la plaque sera de forme rectangulaire, de 15 cm sur 10 cm, en PVC de 10 mm, couleur orangé et lettrage blanc, fabriquée et fournie par les services municipaux. Tout autre modèle est à proscrire. L'entretien et le renouvellement éventuel sont à la charge des propriétaires.

Article 5 : le présent arrêté sera notifié aux propriétaires des parcelles concernées ainsi qu'aux occupants tels que constatés lors du passage des services communaux en décembre 2022.

Article 6 : Mme la Directrice Générale des Services, M. le Directeur Général des Impôts (service du cadastre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vauvert, le 09 FEV. 2023

Le maire,



 Jean Denat

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
 la directrice générale des services,
 Yolande Cavalier

